



PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (P.O.S.S)

Arrêté du 16 juin 1998 relatif au plan d'organisation de la surveillance et des secours dans les établissements de natation et d'activités aquatiques d'accès payant

NOR : INTE9800259A

1. IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

<u>Nom de l'établissement :</u>	Centre Aquatique du Florival NAUTILIA
<u>Adresse :</u>	1, rue de la piscine 68500 GUEBWILLER
<u>Téléphone :</u>	03 89 76 86 91
<u>Classement :</u>	Type X - 2 ^{ème} catégorie avec activités N.L et PA
<u>Propriétaire :</u>	Communauté de Communes de la région de Guebwiller Tél. : 03 89 62 12 34
<u>Exploitant :</u>	Régie Personnalisée NAUTILIA
<u>Responsable sécurité :</u>	Directeur de l'établissement Tél. : 06 13 29 48 76
<u>Adresse mail :</u>	contact@nautilia.fr

1. Installation – Equipement - Matériel

Description des installations

Descriptif des bassins et équipements

Niveau 0

	Dimensions	Profondeur	
		Mini	Maxi
Bassin sportif	25m x 21m	1,40 m	3,80 m
Bassin d'apprentissage	10m x 21m	0,80 m	1,30 m
Bassin ludique	220m ² + 50m ² = 270m ²	0,80 m	1,20 m
Pataugeoire	50m ²	0,20 m	0,40 m
Rivière à bouées	80 m	0,35 m	
Pentagliss	4 pistes de 20 m	0,35 m	

Aménagements intérieurs

Structure gonflable mobile : la structure est composée de plusieurs modules rattachés les uns aux autres et fixés de part et d'autre du bassin sportif sur les couloirs 1, 2 et 3. Elle est en place les :

- Mercredi de 14h00 à 17h00 ;
- Dimanche de 9h00 à 11h00 et de 13h30 à 17h30 ;
- Tous les jours pendant les vacances scolaires de 14h00 à 16h00 (ou à 17h30) et tous les jours en période estivale (juin à fin août) de 10h30 à 18h00.

La surveillance de la structure gonflable se fait depuis les gradins (poste 1).

Bassin ludique ou détente-loisirs : l'entrée dans l'eau se fait par un escalier de 5 marches au sud et un autre de 5 marches au nord. En outre il est composé de :

- Buses massantes ;
- Banquettes, lits et plaques à bulles ;
- Fontaines ;
- Rivière à courant ;
- Vasque extérieur raccordé avec une rivière à courant et une alcôve avec banquette à bulles.

La surveillance de la vasque extérieure en période hivernale se fait de l'intérieur (poste 3).

Pataugeoire : l'entrée dans l'eau se fait par une pente douce. La pataugeoire est composée d'une tortue à pompes, d'un serpent, d'un toboggan, d'un hippopotame et d'une cloche à eau.

Aménagements extérieurs

Plaine de jeux / splashpad : il s'agit de jeux d'eau sortis du sol et hors-sol.

Rivière à bouées : l'accès se fait par un escalier, l'arrivée dans un bac de réception de faible profondeur.

Pentagliss : l'accès se fait par le même escalier que la rivière séparée en deux par un garde-corps. L'arrivée dans un bac de réception de faible profondeur.

La surveillance de la rivière et du pentagliss ainsi que la plaine de jeux se fait par l'extérieur en période estivale (poste 5).

Niveau 1

Espace Forme

Il se compose d'une salle de Pilates Reformer et d'une salle de fitness.

Il est à noter, en semaine (du lundi au samedi matin), la présence quasi-constante d'éducateurs sportifs dans l'espace forme. Les week-ends (samedi après-midi et dimanche), ce sont les MNS et le personnel d'entretien qui assurent des rondes, pour l'hygiène et la sécurité.

Espace Bien-être

- 1 sauna
- 1 sanarium
- 1 hammam
- Douches d'agrément
- 1 salle de repos-relaxation
- 1 terrasse extérieure solarium

En cas de problème, incident, accident et en l'absence de personnel, un bouton d'urgence est placé dans chaque sauna, à proximité du hammam ainsi que dans la salle de Pilates Reformer. Ceux-ci déclenchent un signal d'alerte transmis à l'agent d'accueil qui informe alors les MNS de la nécessité d'une intervention.

Il convient également de signaler qu'un DAE est installé dans le local rangement de la salle de fitness.

Plan des installations

Annexe 1 comprenant :

- La situation des bassins et des équipements
- La situation des accès de secours et leur cheminement
- La situation des issues de secours
- L'emplacement du matériel de sauvetage (perches)
- L'emplacement du matériel de secours
- L'emplacement de l'infirmierie
- L'emplacement des moyens d'alerte des secours extérieurs
- L'emplacement des commandes d'arrêt des fluides et des pompes de recyclage
- L'emplacement du stockage des produits chimiques
- Les postes et les zones de surveillance aquatique

Identification du matériel de secours

Lots de matériel de secours (Annexe 2)

Identification des moyens d'alerte

- Téléphones fixes
- A proximité de chaque téléphone figure un fichier remis à jour à chaque changement de tous les numéros à composer pour les liaisons internes ou d'urgence.
- Tous les postes accèdent aux numéros d'urgence précédés du préfixe "0".
- Un porte-voix
- Tous les maîtres-nageurs sont équipés de sifflets.

Deux exercices de secourisme sont organisés selon les périodes de l'année :

- Au mois de septembre ou de décembre, lors de la vidange, pour l'ensemble du personnel de surveillance ;
- Avant la saison estivale, avec les saisonniers et les personnels permanents.

Un exercice d'évacuation (incendie, alerte à la bombe, intoxication etc...) est organisé une fois par an.

- Tout le personnel est relié par talkies walkies.
- Les talkies utilisés sont rechargés à chaque fin de poste par les agents qui les ont utilisés. Les chargeurs se situent à l'accueil du centre aquatique.

- 2 micros situés à la caisse de l'établissement et dans le local MNS qui diffusent les messages d'évacuation en cas de besoin.

2. Fonctionnement général de l'établissement

Périodes et horaires d'ouverture

Hormis une fermeture obligatoire pour vidange, l'établissement est ouvert selon deux périodes.

- **Période hivernale : de septembre à début juin**
- **Période estivale : de début juin à fin août/début septembre**

Horaires : *Annexe 3*

Fréquentation

Cet établissement couvert fonctionne toute l'année. Une partie du toit situé au-dessus du bassin ludique et du bassin d'apprentissage peut s'ouvrir quand les conditions météorologiques le permettent.

L'accès à l'extérieur se fera essentiellement durant la saison estivale.

Fréquentation Maximale Instantanée bassins couverts **1030 personnes**

Fréquentation Maximale Instantanée bassins découverts **1200 personnes**

Types de fréquentation :

Public, scolaires (primaires, secondaires), clubs, associations, groupes divers (ALSH...).

Moments prévisibles de forte fréquentation :

En mai et juin : les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés, par temps chaud et approximativement entre 14h00 et 18h00.

En juillet et août : tous les jours, par temps chaud et approximativement entre 14h00 et 18h00.

De septembre à mai : les mercredis, samedis et dimanches après-midi ainsi que pendant les petites vacances scolaires.

Un comptage électronique tient le compte des entrées. Lorsque la FMI est atteinte, l'hôtesse d'accueil est chargée de suspendre momentanément les entrées

Organigramme fonctionnel des agents permanents attachés à l'établissement



AQUATIQUE	REMISE EN FORME	TECHNIQUE/PROPRETE HYGIENE	ACCUEIL/ADMINISTRATION
-----------	-----------------	-------------------------------	------------------------

- 1 chef de bassin - MNS - BNSSA	- 1 coordinateur - Encadrants sportifs métier de la forme	- 1 responsable technique/hygiène/propreté - Agents techniques - Agents d'entretien	- 1 coordinatrice accueil/administration - Hôtesse d'accueil
--	--	---	---

3. Modalités de surveillance

Personnels de surveillance

Un planning mensuel actualisé fixe le nombre de personnels affectés à la surveillance, en fonction des types de fréquentation et de la réglementation en vigueur.

Ces personnels sont titulaires d'un diplôme conférant le titre de **Maître-Nageur Sauveteur**.

Ils peuvent être assistés par des personnels titulaires du **Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique**.

Par commodité dans le présent document, ces personnels seront désignés par le terme générique **MNS**.

Autres personnels

Tous les autres personnels présents et attachés à l'établissement, au moins formés au SST, sont susceptibles de renforcer l'équipe des MNS lors des interventions importantes : coach sportif, hôtesse d'accueil, agents de maintenance et d'entretien, directeur.

Postes et zones de surveillance aquatique

Zones de surveillance :

- *Zone structure gonflable (fonct. Estival)* : constituée des couloirs 1-2 et 3 du bassin sportif et la plage qui la longe.
- *Zone structure gonflable (fonct. Hivernal)* : constituée des couloirs 1-2 et 3 du bassin sportif et la plage qui la longe.
- *Zone bassin sportif (25m x 21m)* : constituée par le bassin sportif et les plages qui l'entourent.
- *Zone bassin d'apprentissage (10m x 21m)* : constituée par le bassin d'apprentissage et les plages qui l'entourent.
- *Zone bassin ludique, la vasque extérieure (270m2) et pataugeoire (50m2)* : constituée par le bassin ludique y compris la vasque extérieure par beau temps, les plages qui l'entourent, la pataugeoire et les plages qui l'entourent.
- *Zone pentagliss, Rivière à bouées, Plaine de jeux/Splashpad* : constituée par le pentagliss, la rivière à bouées, la plaine de jeux et les abords.

Postes de surveillance :

- **Poste 1** : surveillance fixe et mobile de la zone bassin sportif. Surveillance de la structure gonflable lorsqu'elle est en place sur les couloirs 1-2-3 ;
- **Poste 2** : surveillance fixe et mobile de la zone bassin d'apprentissage et d'une partie du bassin sportif lorsque la structure gonflable est en place ;
- **Poste 3** : surveillance fixe et mobile de la zone bassin ludique (y compris vasque extérieure) ;
- **Poste 4** : surveillance fixe et mobile de la zone bassin ludique et pataugeoire ;
- **Poste 5** : surveillance fixe et mobile du pentagliss et de la rivière à bouées.

Ces postes sont des postes fixes **ET/OU** mobiles sur la zone impartie pour permettre au MNS d'adapter sa position et d'intervenir selon les besoins. Le personnel sera donc amené à se déplacer régulièrement autour des bassins pour assurer au mieux sa mission de prévention.

Lorsque le MNS s'assied, il utilisera de préférence la chaise haute située sur la zone concernée (**annexe 1**). Des rotations auront lieu régulièrement (toutes les 30 minutes) afin d'éviter les risques d'inattention et de fatigue.

Dispositifs de surveillance aquatique

Dispositif de base :

Un MNS par zone aquatique (3) en période hivernale + un MNS en enseignement scolaire primaire ou en animation.

Un MNS par zone aquatique (4) en période estivale + un MNS en animation.

Les MNS sont responsables à leur poste de leur zone respective. Ils disposent d'un moyen d'alerte approprié et d'une tenue permettant leur identification.

L'ouverture des bassins (totale ou partielle) est liée à la présence obligatoire d'un MNS par zone de surveillance aquatique.

Les bassins, la structure gonflable et les équipements extérieurs pourront être fermés sur ordre de la Direction ou en son absence par le personnel de surveillance après l'en avoir informé (si les conditions d'hygiène et de sécurité prévues par le POSS ne sont pas réunies). Les usagers en auront connaissance par voie d'affichage dans le hall d'accueil.

En dehors des heures d'ouverture au public, la sécurité et la surveillance sont sous la responsabilité des structures utilisatrices.

Les responsables des clubs et des associations utilisateurs de la structure, auront l'obligation de prendre connaissance du POSS ainsi que du règlement intérieur. Un tableau d'émargement devra être daté et signé par chaque responsable.

Dispositif renforcé :

Durant les moments prévisibles de forte fréquentation, période estivale ou lors de manifestation exceptionnelle, le dispositif de base peut être renforcé d'un ou plusieurs MNS polyvalent pour l'ensemble des zones ouvertes.

Les MNS polyvalents :

- Renforcent la surveillance sur l'ensemble des zones selon les risques localisés.
- Remplacent un MNS sur sa zone pour permettre une continuité de la surveillance (soins, etc...)

Ils disposent d'un moyen d'alerte approprié et une tenue permettant leur identification.

Cas particuliers :

Lorsque l'effectif des MNS dépasse momentanément le nombre de postes ouverts aux bassins, un équipier reste disponible dans l'établissement. Il garde son talkie-walkie en permanence de manière à être joignable et mobilisable à tout moment.

Lorsque pour des raisons de service, les MNS ne peuvent prétendre à une pause décomptée du temps de travail effectif, le dispositif de base de 3 MNS pourra être adapté comme suit pour assurer les pauses légales telles que définies dans le décret n°2000-815 du 25-08-2000 :

Deux surveillants sont toujours présents au bord des bassins munis de leur talkie-walkie, celui ou ceux qui sont en pause restent joignables et disponibles dans l'établissement. Dans ce cas, selon la fréquentation de l'établissement, une fermeture temporaire de bassin pourra être décidée.

L'organisation ci-dessus s'applique selon les mêmes conditions pour des absences de courte durée, lorsqu'un cas fortuit empêche l'un des MNS d'exercer normalement la surveillance de sa zone.

Mesures de prévention primaire

Avant l'ouverture de l'établissement :

Les agents de maintenance et d'entretien préparent les installations sur le plan de l'hygiène sanitaire, du traitement de l'eau et de l'air, vérifient le bon fonctionnement des installations techniques et signalent au responsable technique toute anomalie pouvant affecter le bon fonctionnement de l'établissement.

Le responsable technique informe la Direction et les MNS.

L'accès aux bassins ne peut en aucun cas être autorisé sans la présence du personnel de surveillance.

Les MNS contrôlent le matériel de secours, vérifient le niveau d'oxygène dans les bouteilles, le bon fonctionnement du DSA et l'inscrivent sur le cahier sanitaire. En période hivernale, ces vérifications se font deux fois par jour, le matin et en début d'après-midi.

Ils contrôlent les moyens de communication (téléphone, talkies, sono et spot lumineux)

Ils font un tour rapide des installations et notent sur la main courante les anomalies constatées et les mesures prises. Ils informent la Direction et/ou le Responsable Technique.

Vérifient le carnet sanitaire **et donnent leur agrément pour l'ouverture.**

Ouverture des installations de l'espace forme et bien-être :

Ouverture selon le rythme d'ouverture des bassins, à partir de 8h30. Passage récurrent de personnels pour veiller à la sécurité au sein de l'espace.

En cas de problème, incident, accident et en l'absence de personnel, un bouton d'urgence est placé dans chaque sauna, à proximité du hammam ainsi que dans la salle de Pilates Reformer. Ceux-ci déclenchent un signal d'alerte transmis à l'agent d'accueil qui informe alors les MNS de la nécessité d'une intervention.

Il convient également de signaler qu'un DAE est installé dans le local de rangement de la salle de fitness.

Un éducateur Sportif sera sur place selon un planning établi en accord avec la Direction.

Les week-ends (samedi après-midi et dimanche), ce sont les MNS et le personnel d'entretien qui assurent des rondes, pour l'hygiène et la sécurité.

Fermeture de l'établissement :

L'hôtesse d'accueil prévient le public par micro de la fermeture de l'établissement.

L'éducateur sportif en charge de l'espace remise en forme et bien-être se charge de faire évacuer les installations, à l'exception du samedi et du dimanche. En son absence tout autre personnel peut faire évacuer les installations.

Le ou les agents chargés de la fermeture en sont informés par leur planning mensuel.

Les MNS font évacuer les bassins et s'assurent que personne n'est resté dans l'eau et dans les espaces extérieurs (en période estivale). Une fois l'évacuation terminée, ils actionnent les grilles situées à la sortie des douches afin de pallier à tout retour possible aux bords des bassins. Ils vérifient le verrouillage de tous les accès.

Les agents d'entretien surveillent la bonne sortie des usagers et s'assurent que personne n'est resté dans les vestiaires.

Le personnel de caisse quitte l'établissement 15mn avant la fermeture des portes.
Un agent d'entretien et un technicien s'assurent qu'il n'y a plus personne dans l'établissement avant de le fermer, vérifient que toutes les portes soient fermées et actionnent l'alarme anti-intrusion.

4. Organisation interne des secours

Pour tout incident/accident, corporel ou noyade, le personnel sur place doit intervenir. Selon le personnel présent, la gravité du cas et le nombre de personnes nécessaire pour apporter les premiers secours, l'alerte et le bilan vital seront donnés par ordre de préférence par : un Educateur Sportif, un BNSSA, un PSC1 ou un SST

Incidents/Accidents mineurs

<i>Désignation</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Moyens</i>
Mise en sécurité de la zone	1 MNS	Sifflet Talkie Boutons d'arrêt d'urgence
Intervention auprès de la victime	1 MNS	Sauvetage dans l'eau si besoin
Réorganisation de la surveillance	1 MNS	Talkie
Bilan primaire et gestes de 1 ^{er} secours	1 MNS	Sac de secours

Incidents/Accidents majeur

Suite de l'intervention	1 ou plusieurs MNS Hôtesse d'accueil	Téléphone secours (15-18) Micro si besoin évacuer Talkie
Poursuite des 1ers soins en attente des secours	1 ou plusieurs MNS	Matériel de secours Oxygène + DSA
Accueil des secours	Hôtesse d'accueil Et/ou Agent d'entretien Et/ou Agent technique Et/ou MNS	Ferme sa caisse si besoin
Evacuation de la victime	Secours	
Etablissement d'une déclaration d'accident	1 MNS	

Reconditionnement sac de secours	1 MNS	Produits en réserve
Informe la Direction	1 MNS	

Simultanément, les Educateurs Sportifs non concernés continuent la surveillance des autres bassins, avec évacuation si nécessaire de certains bassins

Incidents/Accidents mineurs dans l'Espace Forme et Bien-être

Désignation	Acteurs	Moyens
Sécurise la zone	Coach Sportif Et/ou 1 Agent d'Entretien	Talkie Téléphone
Intervention sur la victime	Coach Sportif Et/ou 1 Agent d'Entretien	
Bilan primaire et gestes de secours	Coach Sportif Et/ou 1 Agent d'Entretien	Trousse de secours

Incidents/Accidents majeurs dans l'Espace Forme et Bien-être

Suite de l'intervention	Coach Sportif Et/ou 1 Agent d'Entretien Et 1 MNS	Talkie Téléphone Bouton d'urgence
Poursuite des 1ers soins en attente des secours	Coach Sportif Et/ou 1 Agent d'Entretien Et 1 MNS	Sac de secours Oxygène + DSA Talkie
Accueil des secours	Hôtesse d'accueil	Ferme sa caisse si besoin Talkie
Evacuation	Secours	
Etablissement d'une déclaration d'accident	Coach Sportif Et/ou 1 MNS	
Reconditionnement sac de secours	1 MNS	Produits en réserve
Informe la Direction	Coach Sportif Et/ou 1 MNS	

Simultanément, les Educateurs Sportifs non concernés continuent la surveillance des autres bassins, avec évacuation si nécessaire de certains bassins

Evènements à caractère spécifique

Evacuation du public (annexe 1)

Elle tiendra toujours compte du lieu où s'est produit le sinistre.

Lieu	Acteur	Evacuation
Accueil	Hôtesse Et/ou Agent Technique Et/ou Responsable d'établissement	Issues de secours vers l'extérieur
Vestiaire	Agents d'Entretien	Issues de secours vers l'extérieur
Halles des bassins	Les MNS	Issues de secours vers l'extérieur

Il est à noter que 100 couvertures de survie se situent dans le local à côté des sanitaires du hall d'accueil.

Consignes liées aux risques chimiques et électriques

Consignes liées à un départ de feu :

- **Vous êtes témoin d'un début d'incendie :**

Saisissez-vous de l'extincteur le plus proche et attaquez la base des flammes à 2 mètres du foyer.

Prévenez ou faites prévenir le Responsable de l'Etablissement ou le Responsable Technique (Bouton d'alarme, téléphone, talkie)

- **Evacuation**

Garder son calme et son sang-froid. Ne pas crier, ne pas courir.

Diriger les personnes vers les sorties de secours, puis vers les points de rassemblement.

Le Responsable Technique ou le Responsable d'Etablissement prévient les Sapeurs-Pompier.

Ne jamais s'engager dans un couloir enfumé sans visibilité. Priorité aux évacuations vers les pelouses ou par le hall d'accueil.

Consignes liées aux brûlures :

- Enlever les vêtements superficiels.

- Arroser au jet faible pendant 15 à 20 minutes (eau à 20°).
- Emballer pour éviter le refroidissement.

Consignes liées aux brûlures chimiques :

- Isoler la victime, l'allonger, la sécuriser.

Consignes liées aux risques d'alerte à la bombe :

- Toute personne ou membre du personnel trouvant un colis suspect, doit informer le Directeur qui appelle les services de Gendarmerie et déclenche la procédure d'évacuation de l'établissement.
- En période estivale (début juin à fin août), les agents de sécurité sont chargés de vérifier les sacs des usagers avant leur entrée dans l'établissement.

Consignes liées aux risques d'orage :

- Période hivernale/estivale, les MNS ferment immédiatement le volet de couverture de la vasque extérieure sauf en cas de vents forts) après avoir évacué les usagers, condamnent la paroi séparative puis évacuent le bassin de détente-loisirs intérieur.
- Si le toit est ouvert, les MNS procèdent à sa fermeture.
- Les MNS ferment la rivière à bouées et le pentagliss et en interdisent l'accès. Les agents de sécurité prévenus par talkies évacuent le parc et dirigent les usagers à l'intérieur du bâtiment.

Formation

MNS :

PSE1 – PSE2 : 6 ou 8 heures de formation continue en secourisme une fois par an.

CAEP MNS : Stage d'un volume horaire de 21 heures tous les 5 ans.

BNSSA : Stage de formation tous les 5 ans.

AGENTS D'ACCUEIL, D'ENTRETIEN, TECHNICIENS :

SST : Stage de recyclage tous les 2 ans.

Exercices pratiques de sauvetage : 2 fois par an.

Exercice d'évacuation : 1 fois par an

5. Diffusion et évolution du document

Diffusion

Le document et ses évolutions sont consultables auprès des hôtesses d'accueil, du secrétariat, du CSE, ainsi que sur le site internet www.nautilia.fr.

Le document et ses évolutions sont soumis au personnel nouvellement recruté lors de l'accueil administratif.

Après avoir pris connaissance des mises à jour, tous les personnels signent la liste d'émargement fournie par le secrétariat.

Evolution

Version	Date	Type de modification
1.0	1 ^{er} juillet 2018	Création
2.0	21 janvier 2020	Mise à jour
3.0	27 mai 2021	Mise à jour
4.0	13 octobre 2022	Mise à jour
5.0	17 novembre 2023	Mise à jour
6.0	26 septembre 2024	Mise à jour
7.0	12 novembre 2025	Mise à jour

Mise à jour validée par le Comité Social et Economique en date du 30 septembre 2025 (*Point 5*).

Mise à jour adoptée par le Conseil d'Administration de Nautilia du 12 novembre 2025 (*Point 7.3*).

A Guebwiller, le 13 novembre 2025.

**La Présidente
Du Conseil d'Administration**



Angélique MULLER

**Le Directeur
du Centre Aquatique Nautilia**



Sébastien VICHARD

6. Annexes

1. **Plans des installations**
2. **Lots de matériel de secours**
3. **Horaires d'ouverture et fermeture**
4. **Message d'évacuation**